

A Grenoble, le 22/11/2021

Communiqué

Mise en place du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) des parcours de santé complexes en Isère

La loi du 19 juillet 2019 relative à l'Organisation et la Transformation du Système de Santé instaure la mise en place dans les territoires **des Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) des parcours de santé complexes**, issus de la fusion des actuelles **Plateformes de santé polyvalentes** (portées par la Maison des Réseaux de Santé Isère - MRSI) **et des dispositifs MAIA** (portés par le Conseil Départemental de l'Isère pour 3 d'entre eux, et par la MRSI pour l'un d'entre eux).

Un DAC a pour mission :

- Apporter un appui aux professionnels (sanitaires, sociaux, médico-sociaux) pour la coordination des situations complexes en santé, quelque soient l'âge, la pathologie, le handicap, ou la situation,
- Participer à l'accompagnement de la personne en situation complexe et de son entourage
- De participer à la coordination territoriale et d'appuyer la structuration des parcours de santé complexes à l'échelle du territoire

Le 1^{er} mars prochain, ce nouveau dispositif sera officialisé dans notre département, dans la continuité des activités de la gestion de cas MAIA et des Plateformes de santé, et avec l'objectif d'élargir à tout public le service proposé aux professionnels et usagers du système de santé. Il sera porté par la MRSI.

Elaboré depuis plusieurs mois, dans le cadre d'un travail commun entre le CD38 et la MRSI et sous l'égide de *l'Agence Régionale de Santé*, la mise en place de ce dispositif est en cours de finalisation.

De fait, **les activités des dispositifs actuels sont en phase transitionnelle**, et dans l'attente du lancement officiel du DAC :

- les MAIA du CD38 ne sont plus aujourd'hui en mesure d'inclure les nouvelles demandes et d'en assurer l'accompagnement durable. A terme, ces dernières pourront être prises en charge par le DAC.
- Les Plateformes de santé de la MRSI continuent de répondre aux demandes d'appuis des professionnels, mais dans l'attente de pouvoir renforcer leurs effectifs, elles ne sont pas en mesure d'assurer une réponse pleine et immédiate

aux nouvelles demandes de type gestion de cas, excepté sur le territoire de la Plateforme Visage.

Les équipes des MAIA et des Plateformes de santé MRSI restent toutefois à votre disposition pour apporter une première forme de réponse (conseils, orientations, appui aux professionnels) aux besoins pour les professionnels et les personnes.

Nous reviendrons très prochainement vers vous pour vous préciser les modalités de fonctionnement du DAC dans les territoires de proximité, avec la volonté forte de poursuivre et réaffirmer les liens et partenariats avec les acteurs de proximité que vous représentez, au service des parcours de santé des personnes.

L'équipe Projet DAC Isère